la source du mal. Nous sortirons, je l'espère, sains et saufs du dédale où nous ont jetés les contradictions citées plus haut. Mgr. nous pardonnera volontiers ce petit péché de pensée, j'en ai au moins le désir. Mais M. Chiniquy ? je ne veux pas m'adresser à lui: il me paraît poursuivre son œuvre trop librement pour que je cherche à l'abasourdir de mes condoléances, ou même de mes félicitations, Il peut être endurci, me direz-vous ; mais c'est bien pardonnable. Comme chacun le sait, il est accoutumé à recevoir de semblables récompenses pour ses nobles travaux. Quant à M. R. T. E., je ne lui en dirai pas bien long. Je me contenterai de mettre brièvement au jour un de ses traits de gentillesse. Je vais donner tout simplement des faits très bien prouvés. M. Réné Toussaint Emanuel Courjeault, sous l'anonyme R. T. E. envoyait au *Moniteur* des correspondances toutes en faveur de M. Chiniquy. Ce *même* M. Courjeault envoyait en *même* temps des lettres privées à Mgr. Vandevelde, dans lesquelles il peignait M. Chiniquy comme un être dangereux, un spéculateur qui s'unissait à un autre pour dépouiller les pauvres émigrants et émigrés canadiens du reste de leur petit patriotisme. Mgr. croyait *fermement* que les écrits signées R. T. E. n'étaient rien moins que la production de ce M. Chiniquy, dont il recevait sans cesse de si bonnes nouvelles par l'honnête plume de M. Courjeault. C'est dans cette intime persuasion que le prélat s'est décidé à écrire. Aussi, monsieur, comme vous le savez déjà, M. Chiniquy *s'en est senti*, personne n'ignore qu'il s'est fait traité vertement. Mais pourquoi M. Courjeault a-t-il agi de la sorte envers M. Chiniquy ? mais quel motif humain pouvait donc le porter à duper ainsi son évêque ? et ce même évêque était, dit-on, son ami intime !! Devinez en *un* et vous ne vous tromperez point ; pour moi je suis à bout: M. Courjeault était aussi mon ami !!! Ah ! monsieur, c'est bien le temps de crier avec Cicéron, à la vue d'un pareil gaspillage d'amitié : *O tempora ! O mores ! !!*

Cependant, monsieur, je dois vous dire, pour servir à qui de droit, et dans l'intérêt de mes compatriotes, que je n'ai jamais entendu ou vu que M. Courjeault ait dit quelque chose qui fût contre la vérité, lorsqu'il a parlé de ce qu'offrent les Illinois à la colonisation. Au contraire, je suis dans l'intime persuasion que M. Courjeault s'est efforcé de dire l'exacte vérité quant aux avantages que l'émigration peut avoir à Bourbonnais et aux environs.

J'ose espérer, M. le rédacteur, que vous ne refuserez pas d'entendre deux des principales raisons, qui font qu'il se trouve quelques mécontents parmi ceux qui émigrent à Bourbonnais. La première, c'est l'ennui : la seconde, la paresse et ses annexés. A peu d'exceptions, ce sont les grandes raisons. En arrivant ici certains canadiens sont étonnés de ce qu'ils ne peuvent pas acheter des fermes cultivées et bien montées à raison de 5 à 7/6 l'âcre. Et ils *osent* dire qu'on les a trompés !

Ceux de cette espèce, point de réponse. D'autres trouvent que c'est bien ennuyant de toujours rester sur les prairies. Ils aiment mieux se mettre en pension dans le village, et, après avoir bu et mangé tout ce qu'ils possèdent, ils retournent en Canada en vomissant des injures contre ce maudit Bourbonnais, où, comme ailleurs, on est obligé de subir la peine portée par Dieu contre les hommes. " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. " D'autres enfin ne sont pas contents. Mais pourquoi ? Je n'en sais rien. Peut-être qu'ils sont dans la parfaite impossibilité de donner une raison. Un exemple d'entre beaucoup d'autres : M. Beaudoin est arrivé ici l'automne dernier, par un tems pluvieux, vers 10 à 11 heures du soir. Lui et sa famille se sont trouvés si découragés, que la même nuit ils ont engagé un charretier pour retourner en Canada, dès le lendemain matin. Quelqu'un leur représenta qu'ils devaient au moins passer quelques jours dans l'endroit pour en avoir une petite idée. L'offre fut acceptée, et, quelques jours après, M. Beaudoin acheta de M. Le Vasseur pour $1450 l'établissement et articles suivants : 300 arpents de terre dont 100 enclos et en état de parfaite culture ; 10 arpents de bois contenant une sucrerie ; 20 minots de bled d'automne semé ; 4 bœufs domptés pour la charrue ; un wagon de $60 ; une bonne maison neuve ; des ustensiles de ménage pour $50 ; de la farine et du lard pour la bonne année d'une moyenne famille, etc. M. Beaudoin était alors content, satisfait. Il se trouvait riche cultivateur.—Il vint me trouver avec sa femme, et ils me prièrent de leur écrire une lettre pour un ou deux de leurs enfants restés en Canada. Ils leur disaient de tout vendre ce qu'ils avaient pour venir les rejoindre aux Illinois. Tout y était bel et bon, enfin doré. Mais voilà que deux mois après *Mde* se met en tête le mal du pays. Tout redevient mauvais à Bourbonnais ; plus rien de si beau, de si bon que ce cher Lac Maskinongé. On vend tout à $50 ou 60 de perte. Et M. Beaudoin et sa dame, assistés de quelques autres mécontents, viennent de se mettre en route pour aller rendre leurs hommages aux mânes tant aimées de ce cher Lac Maskinongé. M. Mercier Louis qui a acheté de M. Beaudoin vient de refuser de vendre sa terre à un marchand de l'endroit, pour $300 de profit sur M. Beaudoin. Voyez maintenant si ce monsieur a bien le droit de mal parler de Bourbonnais. Qu'il n'aille pas se fâcher de se voir afficher sur les papiers-*nouvelles*. Ce serait mal. Il pourrait bien lui arriver de faire comme un certain Michel Lessart, être obligé ou plutôt forcé de revenir nous trouver après avoir vomi sa bile dans son Lac Maskinongé. Je termine, monsieur, en vous priant de ne pas avoir la mauvaise pensée que la haine soit le motif de ma correspondance contre M. l'abbé Courjeault. C'est tout le contraire ; et à qui de droit je puis donner des preuves *au besoin*. Ce monsieur lui-même sont fort bien le critique de sa position. Quant à la grande question de l'émigration canadienne à Bourbonnais, je n'en dis rien. Seulement je conseille à ceux qui sont bien en Canada, d'y rester, de peur de faire comme M. Beaudoin et autres. Ceux qui sont mal, qu'ils fassent ce qu'ils voudront: ils n'ont rien à risquer. Moi, j'étais au nombre de ces derniers, j'ai risqué, et aujourd'hui j'en suis content.

H. P. GAUTHIER, M. D.

Bourbonnais, 5 mai 1852.

## Etats-Unis.

Les deux folles expéditions tentées contre Cuba depuis 1850, et toutes deux si malheureusement avortées, semblent ne profiter nullement aux agitateurs qui approuvent et favorisent ce brigandage inqualifiable. La sanglante leçon du passé demeure évidemment sans effet, et des préparatifs qui doivent conduire à une troisième expédition, sont achevés ou sur le point de l'être. Le *Phare* de New-York, journal dont nous avons appris à connaître la véracité, dit même que tout est prêt pour le nouveau coup de main. Mais l'issue de cette expédition ne saurait être douteuse. Elle finira tragiquement dans le sang et l'Espagne ne manquera pas de sortir triomphante de cette nouvelle lutte que le gouvernement américain devrait empêcher, s'il a le respect de lui-même et des devoirs internationaux.

## Les doctrines politiques du jour.

Le marquis de Valdegamas adressa dernièrement de Paris, au *Heraldo*, journal espagnol publié à Madrid, la lettre suivante.

Paris, le 15 avril 1852.

Monsieur,

Le *Heraldo* du 8 de ce mois contient un article consacré à la défense du *rationalisme*, du *libéralisme* et du *parlementarisme*. Vous y énumérez avec éloge tous les précieux avantages de la discussion, et, pour appuyer vos doctrines, vous citéz certaines paroles que j'ai prononcées, en 1836, à l'Athénée de Madrid, contre le droit divin des rois ; paroles que vous qualifiez d'éloquentes et qui sont tout au plus sonores.

Je crois devoir vous rappeler que depuis longtemps je ne mérite plus de pareils éloges, et que je ne puis réclamer de vous que l'oubli ou la censure. Entre vos doctrines, que je professais moi-même quand je ne comptais encore que peu d'années, et celles que je professe maintenant, il y a contradiction radicale et répugnance invincible. Vous croyez que le *rationalisme* est le moyen d'arriver au *raisonnable* ; que le *libéralisme* en théorie est le moyen d'arriver à la *liberté* en pratique ; que le *parlementarisme* est le moyen de constituer un *bon gouvernement* ; que la *discussion* est à la *vérité* ce que le *moyen* est à la *fin* ; et, en dernier lieu, que les rois ne sont autre chose que l'incarnation du droit humain.

Je crois au contraire, relativement au droit, que le droit humain n'existe pas, et qu'il n'y a d'autre droit que le droit divin. Un Dieu est le droit, et la concentration de tous les droits : dans l'homme est le devoir, et la concentration de tous les devoirs. L'homme appelle son *droit* l'avantage qui résulte pour lui de l'accomplissement du devoir d'autrui, qui lui est favorable ; le mot *droit* sur ses lèvres n'est qu'une locution vicieuse. Lorsqu'il va plus loin et transforme sa locution vicieuse en théorie, cette théorie déchaîne les tempêtes sur le monde.

La discussion, comme vous l'entendez, est, selon moi, la source de toutes les erreurs possibles, et l'origine de toutes les extravagances imaginables.

Quant au *parlementarisme*, au *libéralisme* et au *rationalisme*, je crois que le premier est la négation du *gouvernement*, le second la négation de la *liberté*, et le troisième l'affirmation de la *folie*.

Qu'êtes-vous, me dira-t-on, si vous n'êtes pas pour la discussion comme elle est entendue dans les sociétés modernes ; si vous n'êtes ni libéral, ni rationaliste, ni parlementaire ? Etes-vous absolutiste ? Je serais absolutisté, si l'absolutisme était la contradiction radicale de toutes ces choses ; mais l'histoire m'enseigne qu'il y a des absolutismes rationalistes, voire jusqu'à un certain point libéraux et discuteurs, et qu'il y a des Parlements absolus. L'absolutisme est donc, tout au plus, la contradiction dans la forme, non la contradiction dans l'essence, des doctrines qui sont devenues fameuses par la grandeur de leurs ravages. L'absolutisme n'est pas la contradiction de ces doctrines, car il n'y a pas contradiction entre choses de différente nature ; il est une forme, rien de plus qu'une forme ; et n'est-ce pas l'absurdité la plus grande que de chercher dans une forme la contradiction radicale d'une doctrine, ou dans une doctrine la contradiction radicale d'une forme ?

Le catholicisme seul est la contradiction des doctrines que je combats. Donnez la forme que vous voudrez à la doctrine catholique ; malgré cette forme, tout sera changé en un instant, et vous verrez la face de la terre renouvelée.

Avec le catholicisme, il n'y a pas de phénomène qui n'entre dans l'ordre hiérarchique des phénomènes, ni de chose qui n'entre dans l'ordre hiérarchique des choses. La raison cesse d'être le rationalisme, c'est à dire elle cesse d'être ce fanal que l'on dit incréé pour lui donner le privilège d'éclairer sans être allumé par personne ; elle devient la raison, c'est à dire, un merveilleux luminaire qui concentre en soi et répand hors de soi la splendide lumière du dogme, le plus pur reflet de Dieu, lumière éternelle et incréée.

Quant à la liberté, la liberté catholique n'est pas un droit dans son essence, ni une transaction dans sa forme ; elle ne se conserve point par la guerre, elle ne naît point d'un contrat, elle ne s'acquiert pas par la conquête. Elle n'est point une bacchante prise de vin comme la liberté démagogique ; elle ne s'avance point parmi les nations avec l'attirail d'une reine comme la liberté parlementaire ; elle n'a pas pour serviteurs des tribuns qui sont ses courtisans ; elle ne s'endort pas aux murmures de la *foule* ; elle n'a pas d'armées permanentes composées de gardes nationaux ; elle n'aime pas à s'installer mollement sur le char triomphal des révolutions.

Les commandements de Dieu sont le pain de la vie. Sous l'empire du catholicisme, Dieu les distribue aux gouvernés et aux gouvernants, se réservant le droit inaliénable de se faire obéir des gouvernants comme des gouvernés. Sous les auspices et en présence de Dieu, le souverain et le sujet s'unissent dans un mariage que la sainteté rapproche de la nature du sacrement plus que de celle du contrat. Les deux parties se trouvent liées implicitement par les commandements divins. Le sujet contracte le devoir d'obéir avec amour au souverain que Dieu lui donne ; le souverain institué contracte le devoir de gouverner avec amour et douceur les sujets que Dieu remet en ses mains. Lorsque les sujets manquent à cette obéissance et à cet amour, Dieu permet les tyrannies ; lorsque le souverain manque à cet amour et à cette douceur, Dieu permet les révolutions. Par les premières, les sujets sont ramenés à l'obéissance ; par les secondes, les princes sont ramenés à la douceur. Ainsi, de même que l'homme tire le mal du bienfait de Dieu, Dieu tire le bien du mal, œuvre de l'homme. L'histoire n'est autre chose que le récit des divers événements de cette lutte gigantesque entre le bien et le mal, entre la volonté divine et la volonté humaine, entre le Dieu très clément et l'homme rebelle.

Lorsque les commandements de Dieu sont exactement observés, c'est à dire lorsque les princes sont doux et les peuples obéissants, d'une douceur et d'une obéissance soutenues d'amour, il résulte de cette soumission simultanée aux ordres divins un certain ordre social, une certaine manière d'être, un certain bien-être à la fois individuel et commun que j'appelle *Etat de liberté*, et qui est vraiment tel, parce que la justice y règne, et que la justice nous fait libres. Voilà en quoi consiste la liberté des enfants de Dieu, la liberté catholique. Cette liberté n'est pas une chose définie, particulière et concrète ; elle n'est pas un organe de l'organisme politique, ni une des diverses institutions sociales. Ce n'est pas cela, et c'est plus que cela : c'est le résultat général de la bonne disposition de tous les organes ; c'est le résultat général de l'harmonie et du concert de toutes les institutions ; c'est ce qu'est la santé de l'organisme en général, qui vaut mieux qu'un organe sain ; c'est ce qu'est la vie en général du corps social et politique, qui est plus précieuse que la vie d'une institution florissante. La liberté catholique est ce que sont ces deux choses, excellentissimes parmi les excellentes, lesquelles étant partout, ne sont, pour cette raison spéciale, localisées en aucune partie. Cette liberté est si sainte que toute injustice la blesse ; si forte et si fragile en même temps que tout la vivifie et que le plus léger mouvement désordonné l'ébranle ; si aimante qu'elle convie tous les hommes à l'amour ; si douce qu'elle invite tous les hommes à la paix ; si réservée et si modeste que, venue du ciel pour faire le bonheur d'un grand nombre, elle est comme de peu et applaudie de personne ; elle-même ne sait pas comment elle s'appelle, ou, si elle le sait, elle ne le dit pas, et le monde ne connaît pas son nom.

Quant à la discussion, il n'y a pas plus de ressemblance entre les discussions catholiques et la discussion philosophique, qu'il n'y en a entre la liberté catholique et ce qu'on appelle la liberté politique. Voici comment le catholicisme procède : il prend un rayon de lumière qui lui vient d'en haut ; il le donne à l'homme pour le féconder avec sa raison ; et le faible rayon de lumière est converti, par le moyen de la fécondation, en torrent lumineux qui remplit les horizons. Le philosophisme, au contraire, commence par couvrir habilement d'un voile épais la vérité et la lumière, qui nous sont venues du ciel, et propose à la raison un problème insoluble, dont voici les termes : Tirer, par le moyen de la fécondation, la vérité et la lumière du doute et de l'obscurité, qui sont les choses exposées à la fécondation de la raison humaine. De sorte que le philosophisme demande à l'homme une solution que l'homme ne peut donner sans un préalable bouleversement des lois éternelles et immuables. Suivant une de ces lois, la fécondation n'est puissante que pour développer le germe fécondé, selon les conditions de sa propre nature et dans son propre sens : ainsi l'obscur procède de l'obscur, le lumineux du lumineux, le semblable du semblable : *De um de Deo, lumen de lumine*. Obéissant à cette loi, la raison humaine, dans sa fécondation du doute, est arrivée à la négation, et, dans sa fécondation de l'obscurité aux ténèbres palpables ; et cela au moyen de transformations logiques et progressives fondées sur la nature même des choses.

En suivant des voies si contraires, il n'est pas étonnant que le catholicisme et le philosophisme aient eu une fortune si diverse. Il y a dix-huit siècles que le catholicisme discute à sa manière ; et sa manière de discuter lui a donné la victoire dans chaque discussion. Tout passe devant lui : les choses qui sont dans le temps et le temps lui-même. Lui seul ne passe pas. Il reste où Dieu l'a mis immobile au milieu des grands tourbillons que soulève le mouvement universel. Lui seul vit d'une vie propre, dans ce monde de vies d'emprunt. La mort n'a pas reçu la permission de s'approcher de lui, même dans ces basses et obscures régions soumises à son empire. Pour faire preuve de ses forces, il se dit un jour : Je choisirai un siècle barbare et je le remplirai de mes merveilles ; et il choisit le treizième siècle, et il l'orna de quatre monuments, les plus magnifiques qu'ait élevés le génie humain : la Somme théologique de saint Thomas, le Code *de las Partidas* (1), d'Alphonse le Sage ; la Divine comédie de Dante et la cathédrale de Cologne.

Il y a quatre mille ans que le rationalisme discute à sa manière, et il a laissé aussi, pour immortaliser sa mémoire, deux monuments immortels : le Panthéon où gisent toutes les philosophies, et le Panthéon où gisent toutes les constitutions.

Quant au parlementarisme, il n'y a pas à parler de lui. Que deviendrait-il chez un peuple vraiment catholique, c'est-à-dire où l'homme sait dès sa naissance qu'il doit rendre compte à Dieu des paroles inutiles ?

Je suis, Monsieur, etc.

JUAN DONOSO-CORTÈS.

M. C. LAROCQUE.

Mon cher Monsieur,—Je me rends volontiers à votre demande de vous donner mon opinion sur les qualités médicales de l'Huile de Pentagonet. Il n'y a que douze mois que je m'en sers dans ma pratique, et l'observation m'a convaincu de l'exactitude de l'opinion que je vous avais manifestée en avril 1849, et que je basais alors sur l'analyse chimique de M. Hunt. J'ai employé l'huile avec profusion, et je n'ai pas été désappointé dans mon attente. Elle opérait doucement sur les intestins, en les dégageant et cela plus ou moins énergiquement suivant la quantité employée. Cette eau est emphatiquement un laxatif précieux qui rendra de grands services dans tous les cas qui requièrent un " autocie."

L'expérience que j'en ai faite dans les maladies cutanées n'est pas si étendue ; pas assez pour me permettre de donner aucune opinion sur son efficacité. Je ne doute nullement, par la présence de l'Iode et du Brôme dans cette eau, associés à la magnésie, qu'elle ne devienne très utile dans ces cas aussi. Il faudrait plus d'observations que je n'ai pu en faire dans l'espace de quelques mois pour confirmer cette opinion. Comme laxatif ordinaire, je n'en connais pas de meilleur ni de plus agréable généralement aux patients.

Je demeure votre etc.,

A. HALL, M. D.

Lecteur sur la médecine au Collége McGill.

## Rectification.

Dans les *Mélanges* de mardi se trouve insérée l'annonce du mariage de " M. Théophile L. Lescarteau a Dlle. Rachel Larocque." Or, ce mariage n'a point eu lieu, et nous tenons à dire que cette nouvelle avait été communiquée à l'un des typographes de l'établissement, à l'insu du rédacteur, par un Mr. J. B. LAROCQUE, *frère* de celle dont il a fait publier le prétendu mariage.

## Mariés :

A Pile du Pads, le 17 ult. par le Rév. M. Filiatrault, Prêtre et curé du lieu, Sr. Léon Farly, fils de Albert Farly, écr., Lt. Colonel de Milice du lieu, à Dlle. Luce Desorcy Lincourt, fille de J. Bte. Desorcy Lincourt, Ecr., Capitaine de Milice du lieu.

## Décédé :

Le 20 du courant, subitement, à Odelltown, où il résidait, le capitaine Hiram Odell, dans la 54e année de son âge, profondément regretté de sa famille, de ses nombreux parents, et de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître. Il était sujet patriote et loyal, et il avait pris activement part à la suppression des troubles en 1837-38. Il fut blessé au combat d'Odelltown d'une balle de mousquet qui lui traversa l'épaule, et il n'en avait pu guérir.—(*Communiqué*).

## ANNONCES.

### A Louis Brousseau, Ecr.

MONSIEUR,—Dimanche, le 2 mai courant, eut lieu dans la salle publique de notre paroisse, une assemblée convoquée spécialement au sujet de l'achèvement des réparations à faire à l'église du Sault au Récollet, et à laquelle vous-même figuriez en qualité de syndic pour ce même objet.

Je suis journellement informé que, depuis ce tems, vous ne cessez de m'imputer, à moi qui jamais ne parlai contrairement au but de cette assemblée, le mérite assez étrange de l'avoir fait *manquer* en induisant les habitans de la paroisse a refuser leur assentiment à ce projet.

Malheureusement, monsieur, ces propos de votre part ont été tenus sans une ombre de fondement, quoique vous les réitériez tous les jours à *son de trompe*. Non-seulement, je n'ai point fait ce que vous m'imputez, mais encore je n'en eus jamais l'idée.

Vous dites encore, ou vous avez dit fréquemment, depuis le 2 mai, que j'ai fait *plusieurs voyages à St Michel*, dans le but de préjuger les *habitants* de l'endroit. Cette prétention n'est pas mieux fondée, et le fait est aussi imaginaire que l'autre. Si vous n'avez aucun moyen de l'établir, croyez-m'en sur parole ; vous n'avez rien de mieux à faire, et c'est aussi le procédé le plus honnête.

Ce que je viens de dire suffit ; mais, si vous en jugez autrement, je vous invite à produire des preuves à l'appui de vos accusations. Vous comprendrez que si de telles preuves vous manquent, c'est que vous n'avez point été véridique. Je dois pourtant ajouter une observation : c'est que, d'après mon attention constante à éviter de porter atteinte aux intérêts publics de la paroisse, et le soin avec lequel je me tiens à distance dans toute affaire où vous êtes concerné, j'avais lieu de croire que vous, juge de paix et homme de position parmi nous, n'auriez pas recours à de tels moyens pour me nuire sans que je vous en eusse jamais donné le prétexte ; et je regrette d'être forcé de dire que l'impossibilité d'obtenir de vous aucune juste satisfaction, me force d'exposer dans un journal, pour en appeler à la conscience de mes comparoissiens, un différend personnel qu'un principe de moralité publique m'oblige de divulguer.

H. GUÉRIN M. D.

Sault-au-Récollet, 27 Mai 1852.

(1) Le *Code des sept parties* est une compilation ou recueil des lois et coutumes de Castille, que le roi dom Ferdinand fit faire par les plus habiles jurisconsultes de son temps, et qui fut perfectionnée sous le règne de son fils Alphonse le onzième.


## SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années, qui a fait un cours d'études régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, désirerait obtenir une place d'Instituteur d'Ecole Modèle, soit dans un village ou dans la ville. Sachant bien le Plain-Chant Grégorien, il peut occuper avec avantage, comme par le passé, la place de MAITRE CHANTRE, et se rendra par là très utile au Curé et à la Fabrique qui l'engagerait.

S'adresser a ce Bureau ou à Messieurs les Régens de l'Académie de Berthier.

Le 28 Mai, 1852.

## AVIS.

TOUTES les personnes qui ont des RECLAMATIONS contre la succession de feu Théophile Durocher, Prêtre, en son vivant Curé de Belœil, sont priées de présenter immédiatement leurs COMPTES aux Soussignés, Exécuteurs Testamentaires ; et ceux qui doivent à la dite Succession sont avertis de payer ou de prendre arrangement avec M. EUSÈBE DUROCHER, Prêtre Desservant de Belœil, et l'un des exécuteurs.

E. DUROCHER, Prêtre.
L. M. BRASSARD, Prêtre.

Belœil, 26 mai 1852.

## AVIS

SERA VENDU par Encan, Mardi prochain, premier Juin, au Presbytère de Belœil, le mobilier de feu Théophile Durocher, Prêtre, Curé de Belœil, consistant en une Bibliothèque de plus de CINQ CENTS Volumes, Meubles de Ménage, Voitures, Chevaux, Vaches, etc., etc. LA VENTE commencera à NEUF HEURES du matin par la Bibliothèque, et se continuera les jours suivants.

E. DUROCHER, Ptre.,
L. M. BRASSARD, Ptre.

Belœil, 26 mai 1852.

## LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente un assortiment considérable et varié de LIVRES NOUVELLEMENT REÇUS, propre à être donnés en PRIX ou à former le FONDS DE BIBLIOTHEQUES DE PAROISSE. Tous ces livres sont solidement Reliés ou élégamment Cartonnés avec illustrations.

—AUSSI—

Un choix très étendu de Livres de Prières avec Reliures riches et ordinaires.

—DE PLUS :—

50,000 feuilles Images assorties de toutes grandeurs et qualités.

Le tout à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE ET CIE.

N. B.—Les personnes qui n'auraient pas à venir à Montréal pour d'autres affaires, et qui auraient cependant besoin de quelques livres pour prix peuvent en TOUTE CONFIANCE transmettre leurs ordres par la poste, en spécifiant la sommes qu'elles veulent y mettre et le nombre de volumes qu'elles désirent recevoir. Tous les soins possibles seront mis à l'exécution de ces ordres et de manière à satisfaire celles qui voudront bien les leur confier.

E. R. FABRE ET CIE.,
3, Rue St. Vincent.

25 mai 1852.

## TAPISSERIES FRANCAISES.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un nouvel et riche assortiment de TAPISSERIES FRANÇAISES [20,000 rouleaux] Prix, de NEUF SOUS à 20s la pièce.

E. R. FABRE ET CIE.
3, rue St. Vincent.

25 mai 1852.

## LIVRES NOUVEAUX.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une partie de son importation d'Europe, comprenant une superbe collection de LIVRES de Prières, de Devotion et d'Histoire, ainsi qu'un bon choix de livres avec couvertures enjolivées propres à être donnés en prix aux examens.

— AUSSI :—

Une très grande collection d'Images, Gravures, Lithographies, Modèles de Dessins, Paysages, Cartes Géographiques, y compris une Carte des Deux Canadas, Modèles d'Ecriture, etc., etc., et avec une grande variété de Statuettes en porcelaine de la Ste Vierge, St. Joseph, St. Pierre, St. Jean-Baptiste ; Bénitiers, etc., etc., le tout au prix les plus réduits.

J. BTE. ROLLAND.

25 mai 1852.

## AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. les membres du Bureau des Examinateurs du district de Montréal, s'assembleront à la Salle d'Ecole de l'Evêché, le premier mardi de Juin prochain, à 8 heures precises A. M. pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

Les Instituteurs doivent être munis de certificats 1°. d'âge mentionnant le lieu de leur naissance, 2°. de moralité signé par M. leur Curé. 3°. de capacité signé d'au moins trois commissaires d'école.

F. X. VALADE.
*S. B. E*

Longueuil, 17 mai 1852.

## SITUATION DEMANDEE.

UN Instituteur, marié, et possédant les meilleures qualifications, outre un diplôme, accepterait la direction d'une école dans quelque paroisse de ce district. S'adresser au rédacteur des *Mélanges Religieux*.

25 mai 1852.

## NOUVEL ETABLISSEMENT.

### FRANCŒUR ET GIROUX,

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ouvriront leur MAGASIN de MARCHANDISES SECHES au No. 13 Rue St.-Laurent, (Maison Ménécier), Jeudi, 13 du courant, où ils auront un Assortiment très étendu et très varié de Marchandises Sèche qu'ils vendront au plus bas prix.

F. et G. espèrent que, par la stricte attention qu'ils apporteront au choix de leurs effets, et par leur ponctualité à exécuter toute commande qui leur sera confiée, mériter une part du patronage public.

11 Mai 1852.

## SOCIÉTÉ FORMÉE.

LES soussignés se sont de ce jour associés pour faire ensemble le commerce en cette ville sous la maison sociale de PARADIS et FRÈRE.

ANDRÉ PARADIS,
OVIDE PARADIS.

Montréal, 1 Mai 1852.